



PROCES VERBAL

COMITE SYNDICAL

MARDI 23 JUIN 2026 – 18H30

SALLE DE LA FORET– SAINT PROUANT

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
I. AFFAIRES RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION GENERALE.....	5
1 – Mise à jour de la composition du Comité Syndical de Sycléa (pièce jointe n°1)...	5
Election de 3 nouveaux délégués suppléants pour la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie	5
Election d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.....	5
2 – Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (pièce jointe n°2)	5
3 – Protection sociale complémentaire – Mandat au Centre de gestion de la Vendée pour la couverture du risque Santé des agents	7
4 – Remboursement des frais de déplacement des élus	8
5 - Autorisation de fongibilité des crédits	9
5 - Décisions du président prises par delegations du comite syndical	10
5 - Informations du comité syndical	11
II. AFFAIRES RELATIVES A LA COLLECTE.....	11
1 - Informations du comité syndical	11
III. AFFAIRES RELATIVES AUX DECHETERIES	12
1 - Informations du comité syndical	13
IV. AFFAIRES RELATIVES A LA COMMUNICATION - PREVENTION	15
1 - Informations du comité syndical	15
V. QUESTIONS DIVERSES.....	16

Présidence de Monsieur SOULARD

L'an deux mille vingt-six, le vingt trois juin à dix-huit heures trente, le comité syndical de Sycléa, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire.

Date de convocation : 16/06/2026

<i>Pays de Pouzauges</i>	
<i>Lionel GAZEAU</i>	<i>présent</i>
<i>Alain SCHMUTZ</i>	<i>présent</i>
<i>Franck JAUD</i>	<i>présent</i>
<i>Frédéric PORTRAIT</i>	<i>excusé</i>
<i>Florian PELATAN</i>	<i>présent</i>
<i>Annie TETARD (arrivée à 18H43)</i>	<i>présente</i>
<i>Jean-Claude MARCHAND</i>	<i>présent</i>
<i>Pays de la Saint Fulgent Les Essarts</i>	
<i>Sylvie MARIOT</i>	<i>présente</i>
<i>Jean-Pierre RATOUIT</i>	<i>présent</i>
<i>Nicolas JAUNET</i>	<i>présent</i>
<i>Maud LEMASLE</i>	<i>excusée</i>

<i>Pays de la Chataigneraie</i>	
<i>Pascal BECOT</i>	<i>présent</i>
<i>Laurent GUILLOTON</i>	<i>présent</i>
<i>Pascal COUSIN</i>	<i>présent</i>
<i>Stéphane TURPEAU</i>	<i>excusé</i>
<i>Catherine CORNU</i>	<i>présente</i>

<i>Pays de Chantonay</i>	
<i>Jeannick DEBORDE</i>	<i>présent</i>
<i>Hélène MADORRA (pouvoir à Valérie TONNARELLI)</i>	<i>excusée</i>
<i>Alain PERAUDEAU</i>	<i>présent</i>
<i>Valérie TONNARELLI</i>	<i>présente</i>
<i>Yannick SOULARD</i>	<i>présent</i>
<i>Daniel PUAUD</i>	<i>présent</i>
<i>Philippe RIPAUD</i>	<i>excusé</i>

Après avoir procédé à l'appel des délégués syndicaux, Monsieur Yannick SOULARD, Président, constate que les membres présents formant la majorité des membres en exercice, sont au nombre de 17. Il ouvre la séance à 18H38.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Yannick SOULARD propose de nommer secrétaire de séance par vote à main levée, Monsieur Lionel GAZEAU.

Monsieur Lionel GAZEAU est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal : Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du mardi 4 mai 2026.

Le procès-verbal de la séance du mardi 4 mai 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Compte-rendu des travaux du Bureau Syndical depuis le Comité Syndical du mardi 4 mai 2026.

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rend compte des travaux du Bureau Syndical.

Le Comité Syndical n'a pas délégué d'attribution au Bureau Syndical. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau Syndical s'est réuni aux dates suivantes : le lundi 15 juin 2026.

Les principaux points abordés ont été : mise à jour de la composition du Comité Syndical de Sycléa, rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, protection sociale complémentaire – mandat au Centre de gestion de la Vendée pour la couverture du risque santé des agents, remboursement des frais de déplacement des élus, autorisation de fongibilité des crédits.

Le Comité Syndical prend acte de cette présentation des travaux du Bureau Syndical.

I. AFFAIRES RELATIVES AUX FINANCES ET A L'ADMINISTRATION GENERALE

1 – Mise à jour de la composition du Comité Syndical de Sycléa (pièce jointe n°1)

Election de 3 nouveaux délégués suppléants pour la Communauté de Communes du Pays de la Chataigneraie

Monsieur le Président informe qu'il a été procédé à une nouvelle désignation pour Sycléa lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie en date du 21 mai 2026.

Madame Laurence GIRARD et Messieurs Daniel POISBLEAU et Yves LESAGE ont été désignés délégués suppléants.

Pour information

Election d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts

Monsieur le Président informe qu'il a été procédé à une nouvelle désignation pour Sycléa lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts en date du 7 mai 2026.

Madame Maud LEMASLE, déléguée suppléante, est désignée déléguée titulaire.
Monsieur Laurent LEGRAND, délégué titulaire, est désigné délégué suppléant.

Par délibération n°OM04052608 du 4 mai 2026, le Comité Syndical a adopté la composition de la commission « Collecte ».

Il est proposé que Madame Maud LEMASLE devienne membre de cette commission.

Délibération n°OM23062601 :

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées (18 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité syndical approuve la modification de la composition de la commission « Collecte » en y intégrant Madame Maud LEMASLE.

2 – Rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (pièce jointe n°2)

Comme chaque année, le Président présente en séance au Comité Syndical le rapport d'activité du syndicat de manière synthétique.

La version complète du rapport sera également disponible en version dématérialisée sur www.syclea85.fr et sur demande en version papier.

Ce rapport sera ensuite adressé au président de chaque EPCI membres. Ce rapport fera alors l'objet d'une communication par le Président au Conseil Communautaire en séance publique (article L.5211-39 du CGCT applicable à Sycléa par renvoi de l'article L. 5711-1 du CGCT).

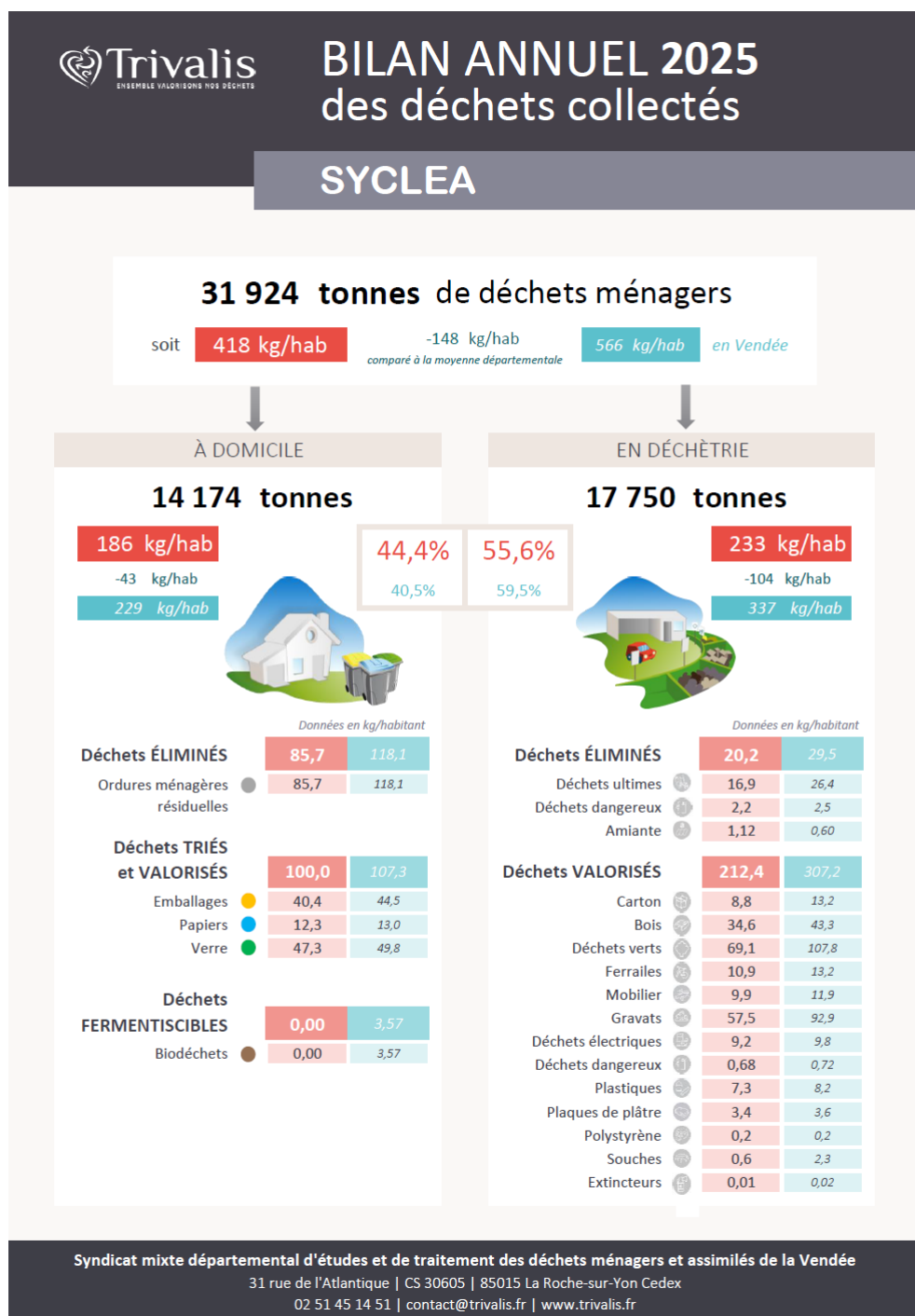
Yannick SOULARD donne la parole à Guillaume CREPEAU pour la présentation du diaporama.

Guillaume CREPEAU met en avant la performance du territoire en matière de tri et de coût.

Florian PELATAN demande pourquoi les tonnages augmentent et la redevance ne baisse pas.

Yannick SOULARD explique que certaines charges liées au traitement *augmentent* comme la Taxe Générale Activités Polluantes (de 15 € à 65 € par tonne en 2025).

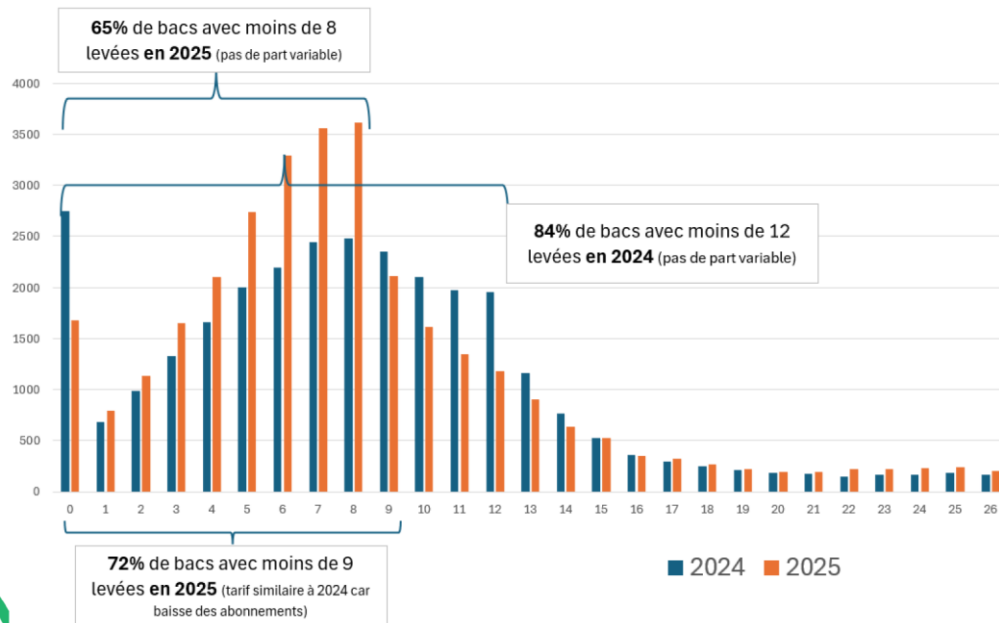
Guillaume CREPEAU présente également le bilan annuel 2025 de Trivalis :



Guillaume CREPEAU présente le bilan des levées de bacs et accès en déchèteries 2025 :

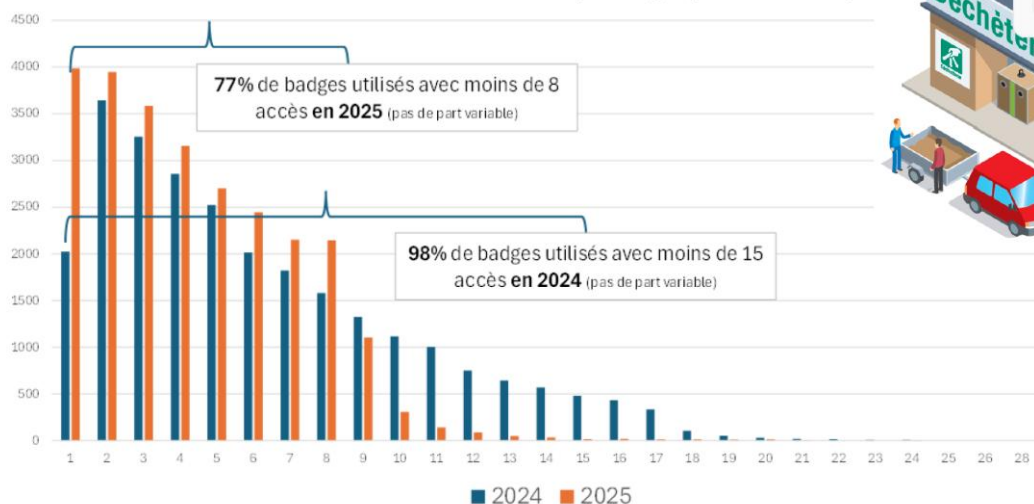
Bilan de la redevance 2025

Nombre de levées par bac



Bilan de la redevance 2025

Nombre d'accès en déchèteries par usager (PARTICULIERS)



Délibération n°OM23062602:

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix exprimées (19 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité syndical adopte le rapport annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés et émet un avis sur ce rapport.

3 – Protection sociale complémentaire – Mandat au Centre de gestion de la Vendée pour la couverture du risque Santé des agents

Dans le cadre de la réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, les employeurs publics doivent participer au financement de la couverture santé de leurs agents à compter du 1er janvier 2026, à hauteur minimale de 15 € par agent et par mois.

Afin de préparer la mise en place d'une offre mutualisée, le Centre de gestion de la Vendée, avec les autres Centres de gestion des Pays de la Loire, va engager une procédure de mise en concurrence en vue de conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents, à effet du 1er juillet 2027.

La présente délibération a pour seul objet de donner mandat au Centre de gestion de la Vendée pour conduire cette procédure.

Elle ne vaut pas adhésion au futur contrat, laquelle fera l'objet d'une décision ultérieure.

Délibération n°OM23062603 :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical donne mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué avec les cinq Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027 à la majorité des suffrages exprimés (19 oui, 0 Non, 0 abstention).

4 – Remboursement des frais de déplacement des élus

En application de l'article L5211-13 par renvoi de l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, lorsque les membres des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L5211-12 engagent des frais de déplacement à l'occasion des réunions des conseils ou comités, du bureau, des commissions instituées par délibération dont ils sont membres, des comités consultatifs prévus à l'article L5211-49-1, de la commission consultative prévue à l'article L1413-1 et des organes délibérants ou des bureaux des organismes où ils représentent leur établissement, ces frais doivent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que celle qu'ils représentent, dans les conditions fixées par décret à compter du 1^{er} juin 2026.

La dépense est à la charge de l'organisme qui organise la réunion.

La prise en charge de ces frais de transport est assurée dans les conditions définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié, fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'État, rendu applicable à la fonction publique territoriale par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001. L'indemnité kilométrique est calculée selon le barème fixé par l'arrêté ministériel en vigueur (arrêté du 3 juillet 2006 modifié), dont la revalorisation s'applique automatiquement sans nouvelle délibération.

Délibération n°OM23062604 :

Sur proposition de Monsieur le Président, à la majorité des suffrages exprimés (19 oui, 0 Non, 0 abstention), le Comité Syndical fixe les modalités de remboursement des frais de déplacement aux délégués du comité syndical, qu'ils engagent à l'occasion des réunions des entités expressément stipulées dans le 1er alinéa de l'article L.5211-13 du code général des collectivités territoriales et à préciser les modalités et la périodicité du remboursement à compter du 1^{er} juin 2026 comme suit :

1/ modalités de remboursement :

- prise en charge par Sycléa des frais de transport sur production d'un état de frais et des justificatifs de paiement auprès de l'ordonnateur,*
- indemnisation des frais de transport sur la base d'une indemnité kilométrique forfaitaire calculée selon une formule fixée par arrêté ministériel, en cas d'utilisation du véhicule personnel.*

2/ périodicité de remboursement : semestrielle :

Les frais engagés par les élus seront remboursés semestriellement et à terme échu sur présentation des justificatifs afférents selon le calendrier suivant :

- 1er semestre année N : pour les déplacements effectués du 1er janvier au 30 juin, transmission des états de frais en juillet N pour signature des élus ;*
- 2ème semestre année N : pour les déplacements effectués du 1er juillet au 31 décembre, transmission des états de frais en janvier N+1 pour signature des élus.*

Date limite de réception des états de frais signés de l'année N :

- 1er semestre année N : 30/09/N ;*
- 2ème semestre année N : 31/03/N+1.*

Pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2026 :

- transmission des états de frais en janvier 2027 pour signature des élus ;*
- date limite de réception des états de frais signés le 31/03/2027.*

5 - Autorisation de fongibilité des crédits

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif 2026 relevant de l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics industriels et commerciaux, il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Cette mesure vise à garantir une gestion budgétaire souple et réactive, permettant d'ajuster les crédits aux besoins effectifs du service sans remise en cause de l'équilibre général du budget ni du montant total des dépenses votées.

Il est proposé de fixer cette autorisation à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections Exploitation et Investissement pour l'exercice 2026.

Délibération n°OM23062605 :

Sur proposition de Monsieur le Président, à la majorité des suffrages exprimés (19 oui, 0 Non, 0 abstention), le Comité Syndical autorise le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section, à l'exclusion des dépenses de personnel et de fixer cette autorisation à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections Exploitation et Investissement pour l'exercice 2026.

5 - Décisions du Président prises par délégations du comité syndical

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Comité Syndical n° OM23042409 du Comité Syndical du 23 avril 2024 et n°OM04052615 en date du 4 mai 2026, relative aux délégations d'attributions du Comité Syndical au Président,

Le Président a reçu délégation :

- ***pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;***

A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 29 avril 2026 :

Décision DP29042601 du 29 avril 2026

Extension et modification du siège social – avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation du siège social de Sycléa : transfert de l'élément de mission OPC du cotraitant SL20 ARCHITECTURE au mandataire HUMEZ ARCHITECTURE

Transfert sans coût supplémentaire et en maintenant le même niveau de prestations

Le Président a reçu délégation :

- ***Pour réaliser les lignes de trésorerie dans la limite suivantes :***
- ***montant maximum : 1 000 000 euros***
- ***durée : un an***
- ***index disponibles : Eonia et ses dérivés, Euribor, T4M, TAM, tout autre index disponible sur le marché***
- ***et prendre toute décision nécessaire à la mise en œuvre de cette délégation ainsi que toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des contrats à intervenir dans ce cadre ;***

A ce titre, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de cette attribution depuis le 4 mai 2026 :

Décision DP11062601 du 11 juin 2026

Est autorisée la conclusion, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, d'un contrat de ligne de trésorerie aux caractéristiques suivantes :

Montant maximum	1 000 000 €
Durée	12 mois
Taux d'intérêt	Euribor 3 mois moyenné + marge de 0,52 % (index plancher à zéro)
Base de calcul des intérêts	365 jours
Périodicité des intérêts	Appel trimestriel, à terme échu
Commission d'engagement	0,10 % l'an (soit 1 000 €)
Commission de non-utilisation	Néant
Frais de dossier	200 €
Garantie	Sans

5 - Informations du comité syndical

Présentation du bilan annuel Trivalis 2025

Bilan 2025 des levées de bacs et accès en déchèteries

Facturation de la redevance incitative et DGFIP

Fin 2025, le Trésor Public nous a informé de l'arrêt de la prise en charge des frais d'envoi des redevances à compter du 1^{er} janvier 2026, La redevance du 1^{er} semestre 2026 a donc été envoyée via leur solution dématérialisée de traitement des factures (Hélios) avec une lettre d'information en noir et blanc.

Des incidents sont à noter en raison des contraintes de la DGFIP et de notre prestataire logiciel STYX :

- Environ 2 600 factures sur 11 200 n'ont pas été imprimées correctement sur le Pays de Chantonay, ainsi que 250 sur 11 200 sur le Pays de Pouzauges (uniquement le verso). La faisabilité d'une réimpression avec la DGFIP est à l'étude.
- Les tests relatifs au Pays de la Châtaigneraie ont été transmis à la DGFIP le 31 mars et validés le 8 juin. La facturation a ainsi pu être finalisée le 11 juin. Les factures sont en cours de distribution aux usagers.
- Une erreur interne de référence ("2025" au lieu de "2026") a bloqué des paiements en ligne sur le Pays de Saint-Fulgent–Les Essarts (3 600 factures sur 4 800).

Les taux de recouvrement sont à fin mai de :

- 78 % pour le Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts
- 75 % pour le Pays de Chantonay
- 78 % pour le Pays de Pouzauges

68 réclamations écrites ont été traitées à ce jour.

II. AFFAIRES RELATIVES A LA COLLECTE

1 - Informations du comité syndical

Collectes des textiles : retrait de conteneurs Le Relais

Yannick SOULARD donne la parole à Guillaume CREPEAU.

La collecte des textiles (vêtements, linge de maison, chaussures) effectuée par le RELAIS ATLANTIQUE est actuellement interrompue sur le territoire.

Cette situation fait suite aux difficultés rencontrées par les acteurs de la filière textile à l'échelle nationale.

Le RELAIS ATLANTIQUE condamne les bornes en mettant du film noir autour des bornes.

Ces bornes seront ensuite enlevées par les services du RELAIS ATLANTIQUE dans un délai qui n'est pas encore défini.

Si les communes constatent des textiles déposés notamment au pied des colonnes, ceux-ci doivent être considérés comme des dépôts sauvages.

Il est conseillé de ne pas les déposer dans les conteneurs à ordures ménagères mais en déchèterie dans la benne à déchets ultimes.

Laurent GUILLOTON demande si un usager peut également déposer dans la benne à déchets ultimes en déchèteries.

Guillaume CREPEAU répond que la consigne pour les usagers est de les conserver les textiles chez eux.

Pascal COUSIN demande si les bornes textiles peuvent être retirées par les communes.

Guillaume CREPEAU répond que le RELAIS ATLANTIQUE autorise les communes à stocker les colonnes dans un endroit inaccessible au public. Dans ce cas, il faut avertir SYCLEA qui transmettra l'information au RELAIS ATLANTIQUE en précisant l'adresse du lieu où la colonne a été entreposée et un contact pour le retrait.

Installation de colonnes d'apport volontaire à Pouzauges

Yannick SOULARD donne la parole à Sylvie MARIOT.

Colonnes d'apport volontaire OMR et EMBALLAGES sur POUZAUGES

- 3 PAV :
 - Rue de Véziers
 - Rue de la Ragoille
 - Rond Point de la Vallée

- Renouvellement des colonnes aériennes sur 2 PAV
 - Rue de Véziers + Rue de la Ragoille car les plus utilisées
 - En attente de savoir s'il faut installer des colonnes enterrées sur rue de la Ragoille

Colonnes d'apport volontaire OMR et EMBALLAGES sur POUZAUGES

- Colonnes neuves :
 - Colonnes de type « MARTI 5m3 » de marque SULO commandées via l'UGAP
 - 2 colonnes OMR à contrôle d'accès + 2 colonnes EMBALLAGES, dont 1 opercule PMR



Colonnes d'apport volontaire OMR et EMBALLAGES sur POUZAUGES

- Visuels proposés :



III. AFFAIRES RELATIVES AUX DECHETERIES

1 - Informations du comité syndical

Projet déchèterie de Chantonnay

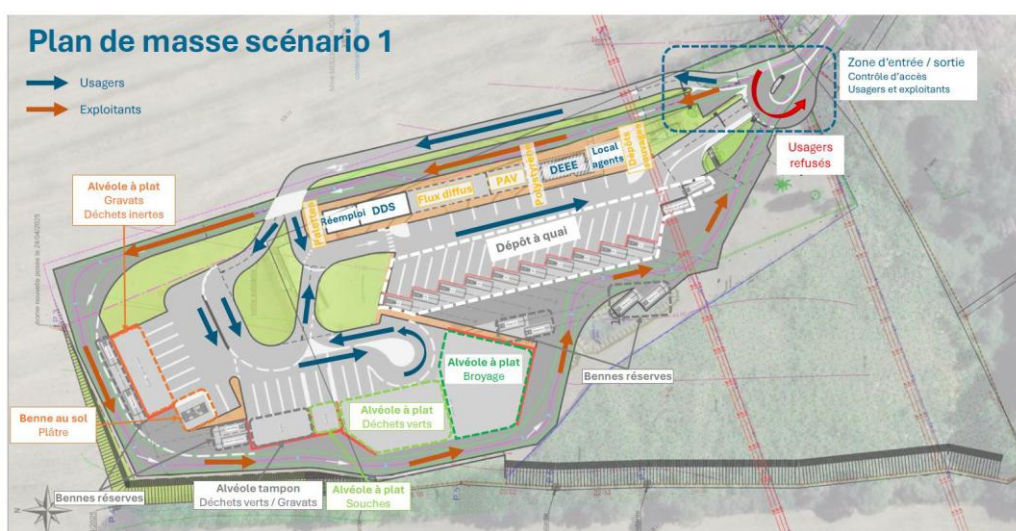
Yannick SOULARD donne la parole à Lionel GAZEAU.

Projet de réaménagement de la Déchèterie de Chantonnay

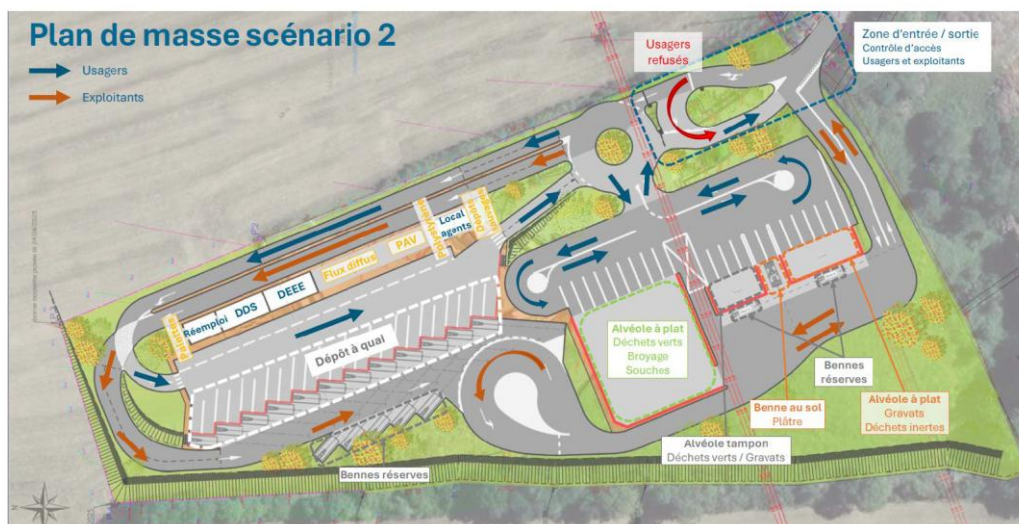
Etudes préliminaires

- Présentation à la Commission Déchèteries du 9/02/2026
- 2 scénarios :
 - Scénario 1 : env. 2 058 980 € HT
 - Scénario 2 : env. 2 568 940 € HT
 - Enveloppe prévisionnelle travaux : 1 914 600 € HT

Projet de réaménagement de la Déchèterie de Chantonnay



Projet de réaménagement de la Déchèterie de Chantonnay



IV. AFFAIRES RELATIVES A LA COMMUNICATION - PREVENTION

1 - Informations du comité syndical

Le président informe les membres du Comité Syndical des prochaines réunions prévues (**ajout en rouge**) :

D – PLANNING DES REUNIONS

- **Vice-Président**
lundi 8 juin 2026 de 10H00 à 17H00 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Commission d'Appel d'Offres**
lundi 15 juin 2026 à 14H00 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Bureau Syndical**
lundi 15 juin 2026 à 14H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Comité Syndical**
Mardi 23 juin 2026 à 18H30 à la salle de la Forêt à Saint-Prouant
- **Commission Déchèterie**
Lundi 29 juin 2026 à 16H30 visite de la déchèterie d'Aizenay suivie de la réunion de la commission à 18H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Vice-Président**
lundi 21 septembre 2026 à 10H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Commission Communication/Prévention**
Mardi 22 septembre 2026 à 18H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Bureau Syndical**
lundi 28 septembre 2026 à 14H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Comité Syndical**
Mardi 6 octobre 2026 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant
- **Vice-Président**
lundi 23 novembre 2026 à 10H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant
- **Bureau Syndical/Commission Finances et Administration Générale**
lundi 30 novembre 2026 à 14H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant

- **Comité Syndical**

Mardi 8 décembre 2026 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant

- **Vice-Président**

lundi 18 janvier 2027 à 10H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant

- **Bureau Syndical/Commission Finances et Administration Générale**

lundi 25 janvier 2027 à 14H30 à la Maison des Associations à Saint-Prouant

- **Comité Syndical**

Mardi 2 février 2027 à 18H30 à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant

V. QUESTIONS DIVERSES

Yannick SOULARD présente les photos des travaux du siège.

Travaux de réaménagement des locaux de SYCLEA

9/06/2026



Travaux de réaménagement des locaux de SYCLEA

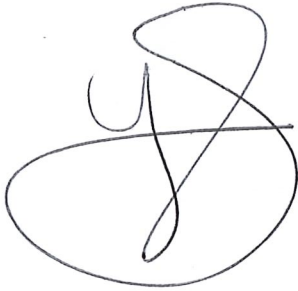
9/06/2026



La séance est levée à 19H43.

Le Président,

Yannick SOULARD

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop that encircles the rest of the signature.

Le Secrétaire de séance

Lionel GAZEAU

A stylized, cursive handwritten signature in black ink, consisting of two overlapping loops.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Exercice 2025



- 38 communes regroupées en 4 structures :
 - Com. de Com. du Pays de St Fulgent-Les Essarts
(Pour les communes de Essarts-en-Bocage, l'Oie, Sainte-Florence et la Merlatière)
 - Com. de Com. du Pays de Chantonnay
 - Com. de Com. du Pays de Pouzauges
 - Com. de Com. du Pays de la Châtaigneraie

74 896 habitants (INSEE 2023)
soit une augmentation de 0,39 % sur un an.

Les services

- Trois services principaux :

- ➔ **la collecte en « porte-à-porte » (PàP)**

- les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR),
 - les EMBALLAGES recyclables (sacs jaunes).

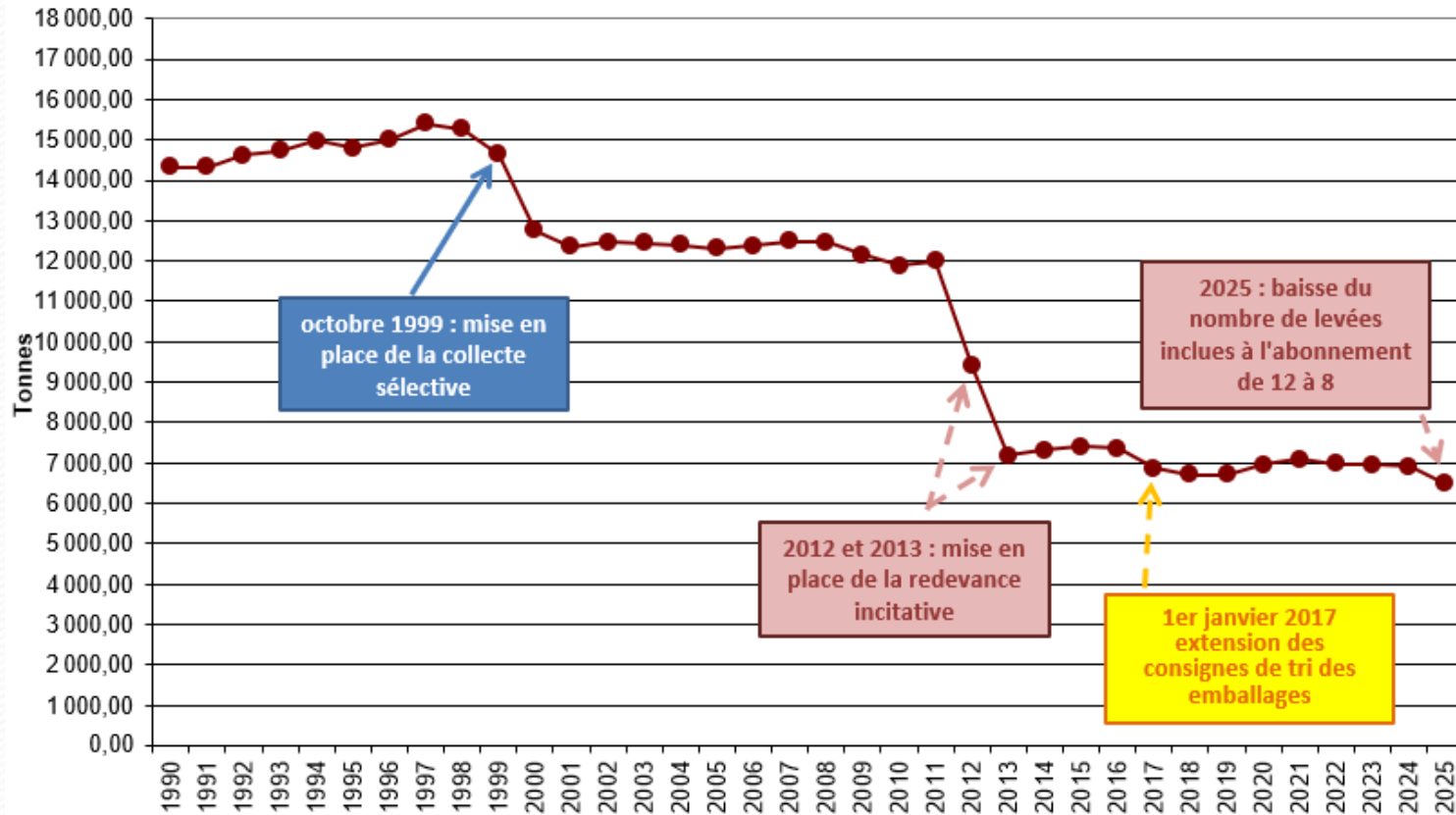
- ➔ **la collecte en Apport Volontaire (AV)**

- les emballages en VERRE,
 - le PAPIER.
 - Les Textiles

- ➔ **les déchèteries**

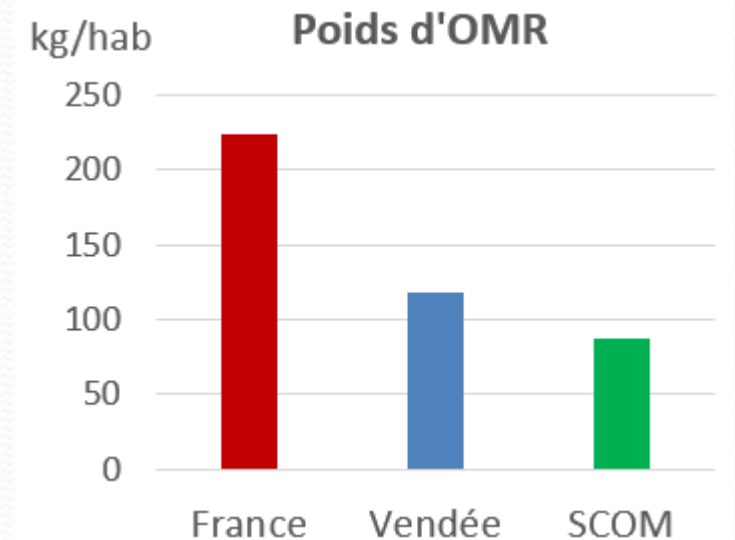
Tonnages d'OMR

Evolution du tonnage d'ordures ménagères



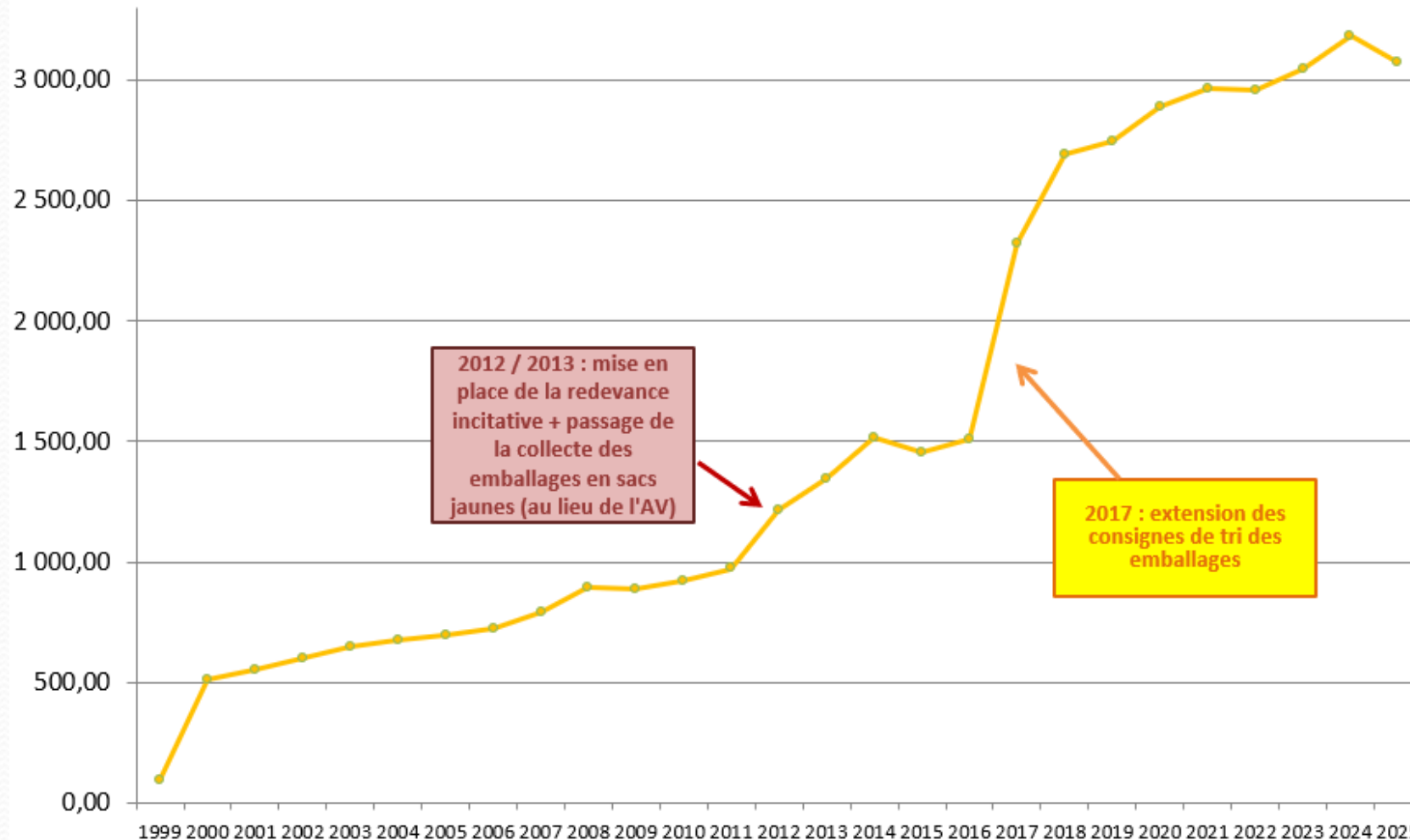
Tonnage 2025 : 6 539 T (- 5,5 %)

Poids par habitant sur le SCOM : 87,7 kg



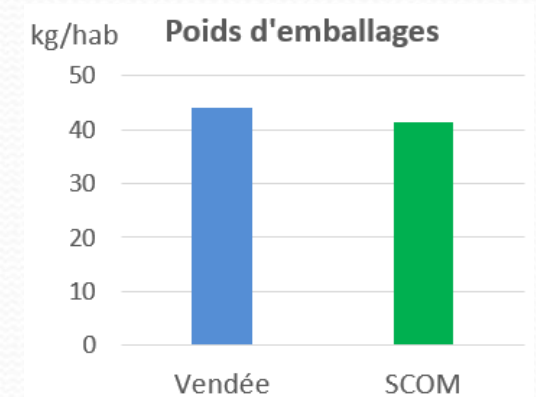
Tonnages d'Emballages

Evolution du tonnage d'Emballages Ménagers

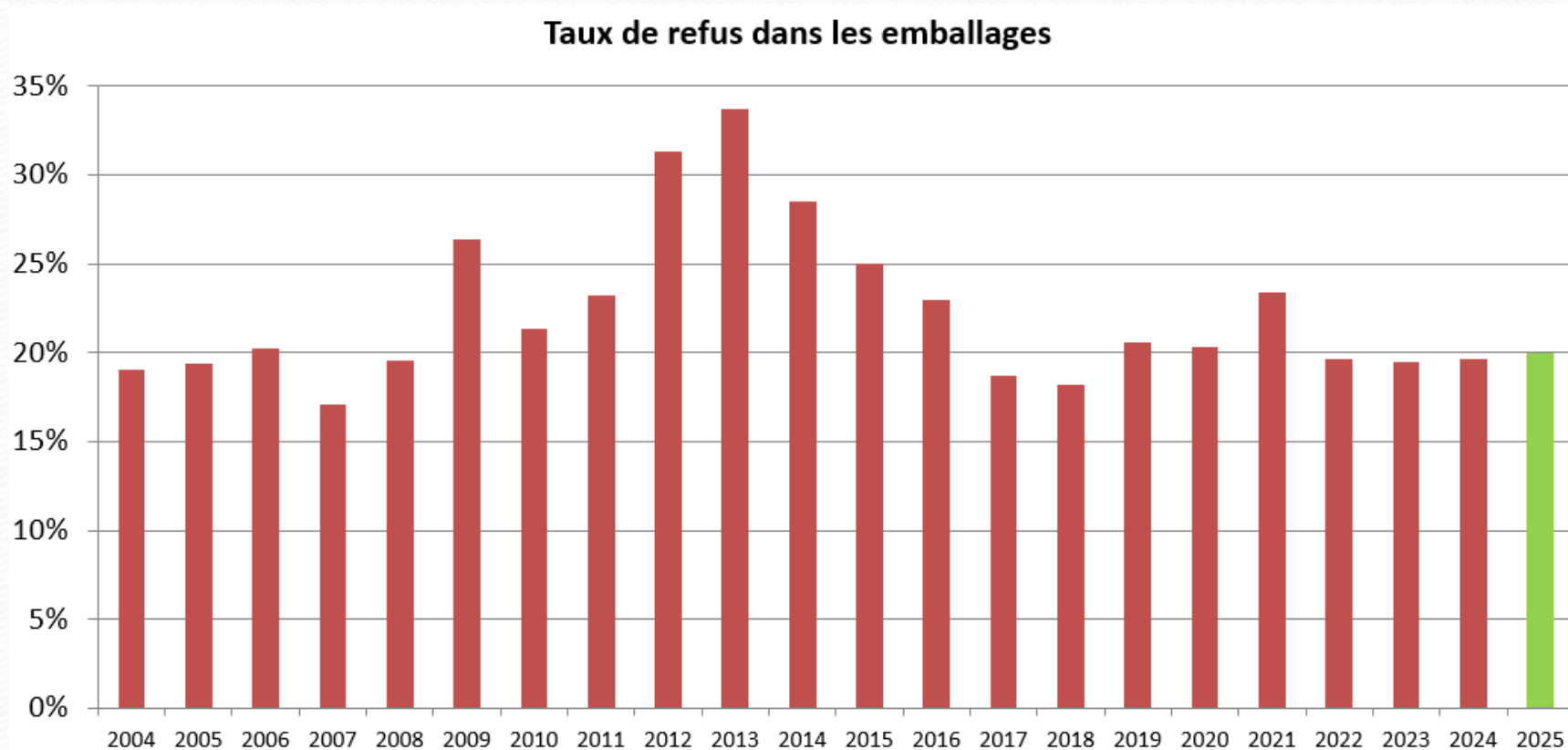


Tonnage 2025 :
3 083 T (- 3,1 %)

Poids par
habitant :
41,3 kg



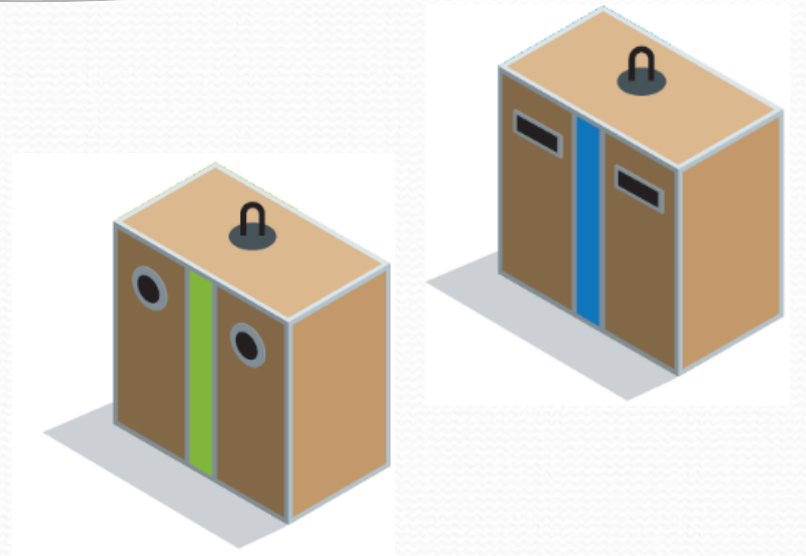
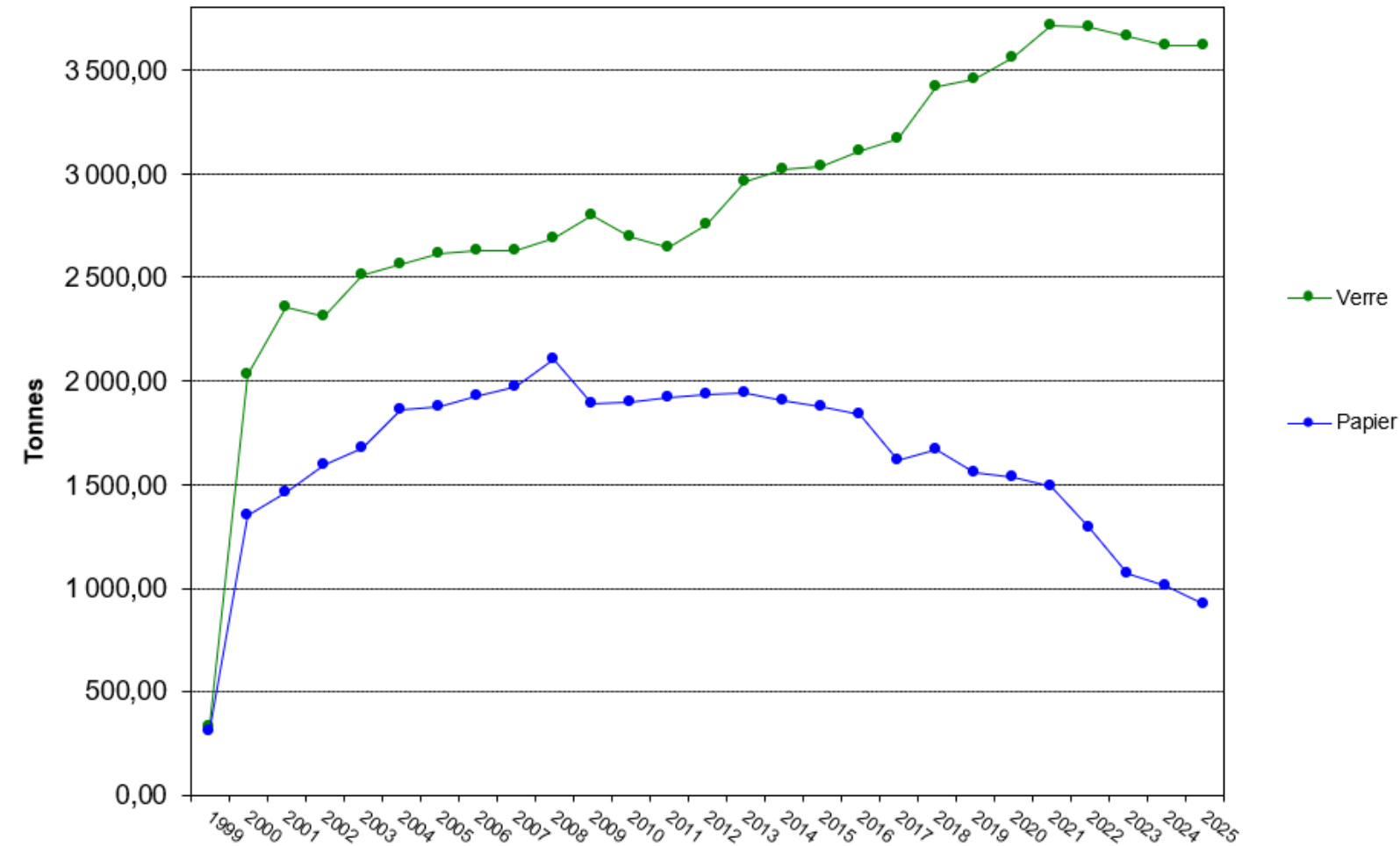
Qualité des Emballages



Taux de refus des emballages 2025 : 20,0 %
(34,6% en moyenne sur le département en 2024)

Tonnages de verre et de papier

Evolution des tonnages de la collecte en Apport Volontaire



Tonnages 2025 :

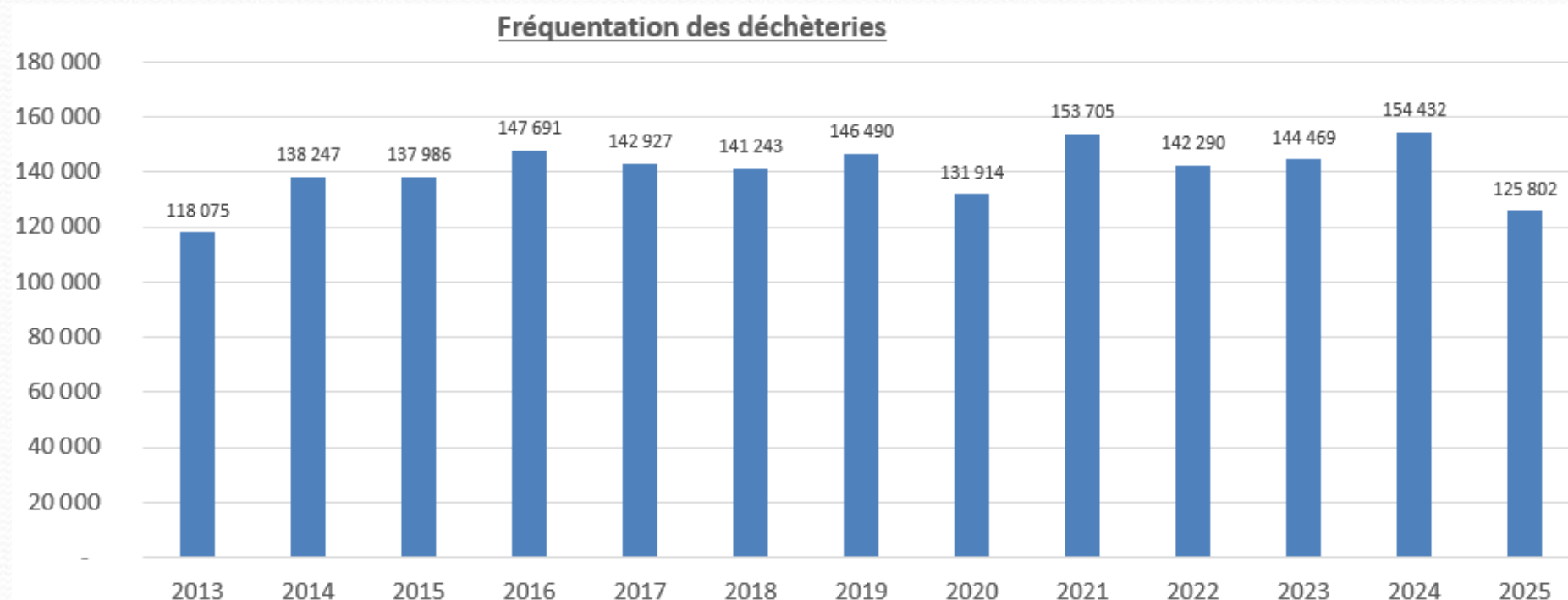
Verre : 3 610 T (- 0,1 %)
48 kg/hab

Papier : 939 T (-7,3 %)
13 kg/hab



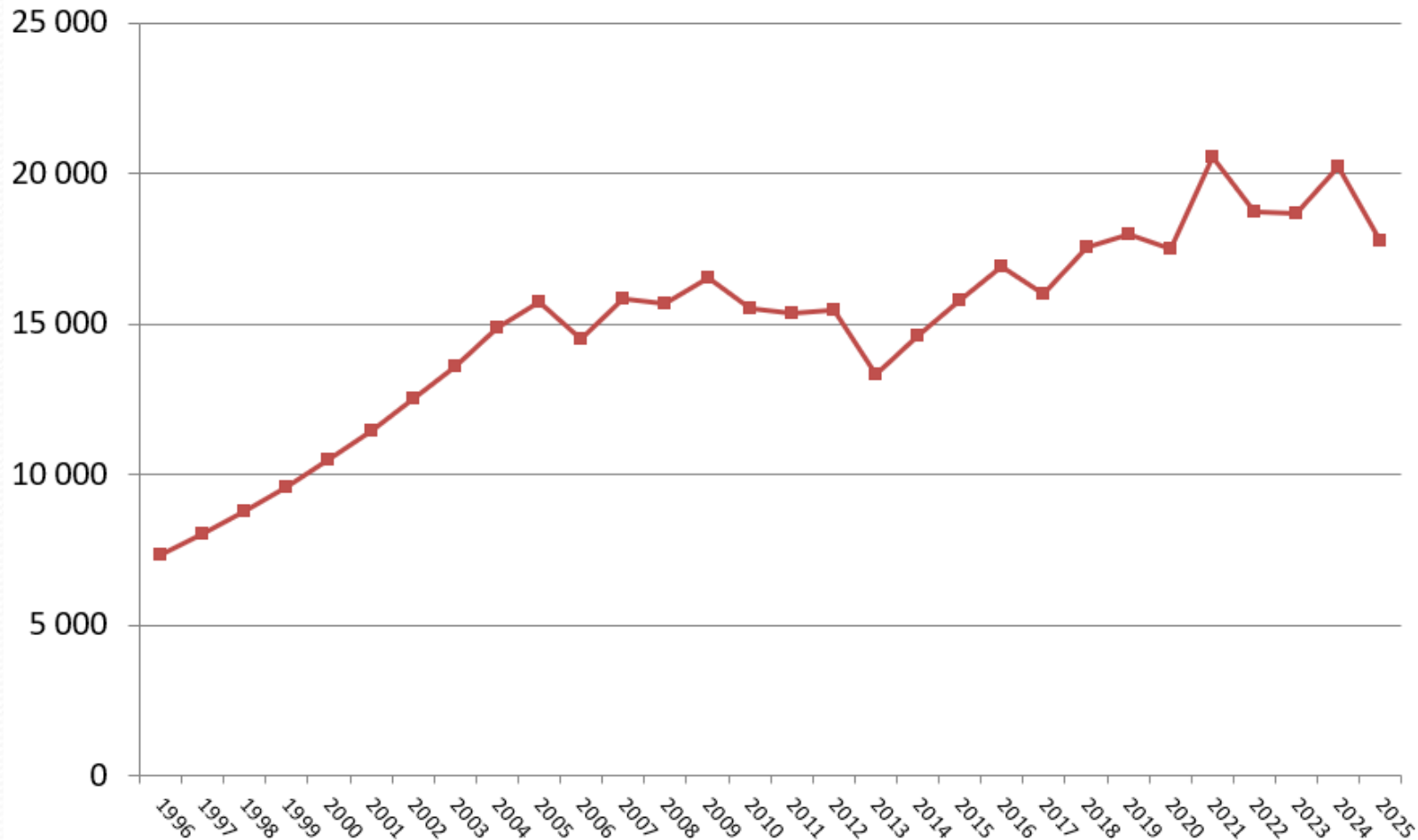
Les déchèteries

- 5 déchèteries principales
- 125 802 accès en 2025, soit 3,7 par usager en moyenne (- 12,9 %)



Tonnage des déchèteries

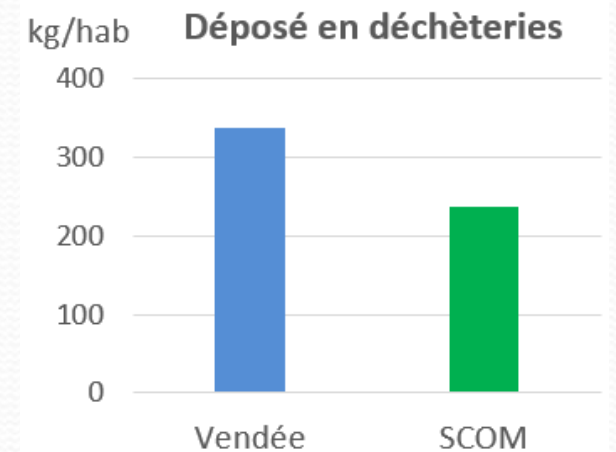
Evolution du tonnage annuel collecté dans les déchèteries



Tonnage 2025 : 17 749T

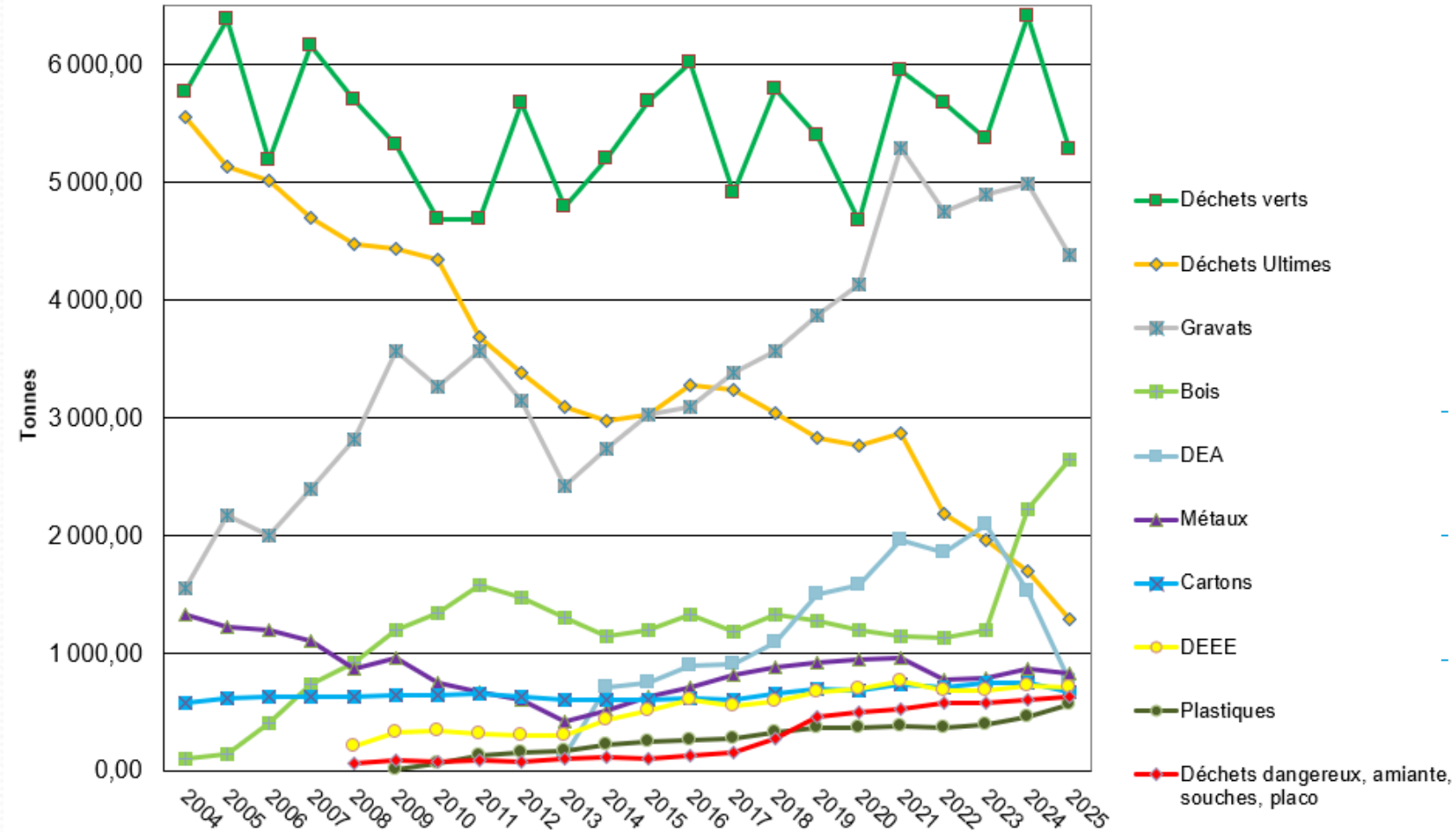
(- 12,3 %)

Poids par habitant :
238 kg



Tonnages des déchèteries

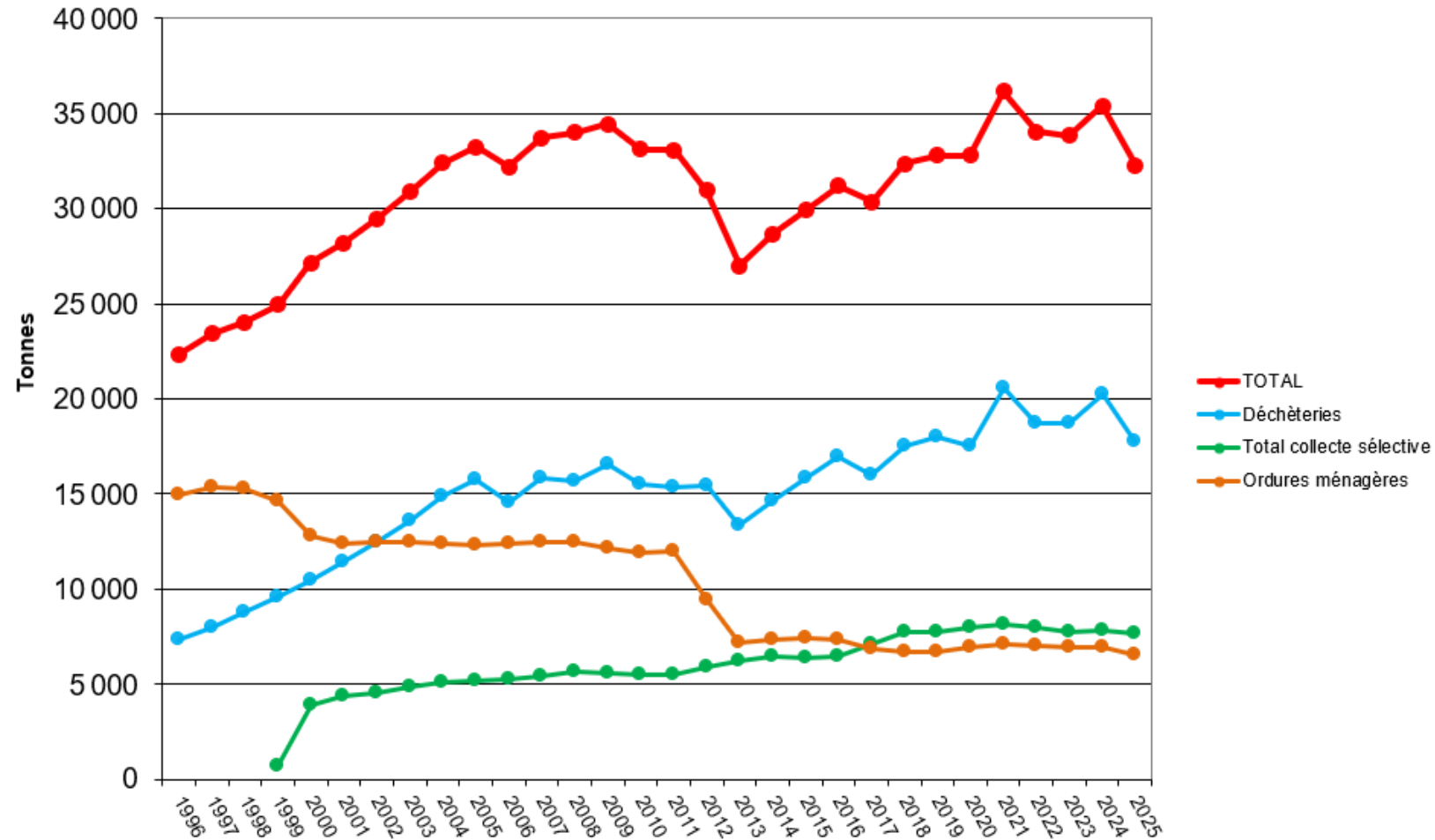
Evolution du tonnage par matériau dans les déchèteries



- Poursuite de la baisse importante des **déchets ultimes** (-24%)
- Baisse importante des **déchets verts** (-18%) et des **gravats** (-12%)
- Impact des **nouvelles REP** (Articles de Bricolage et de Jardin, sports et loisirs, bâtiment) : répartition différente des matériaux selon les flux (**DEA** vers le **BOIS** notamment)

Bilan global des tonnages 2025

Evolution globale des tonnages de déchets collectés



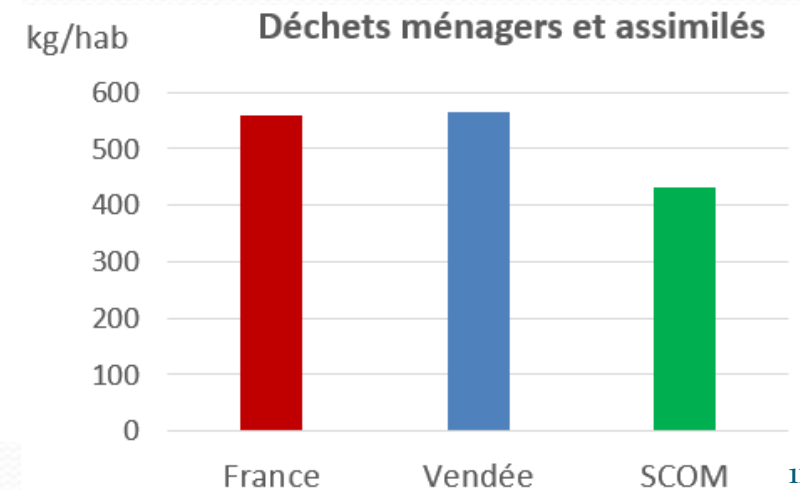
Tonnage total :

32 294 T

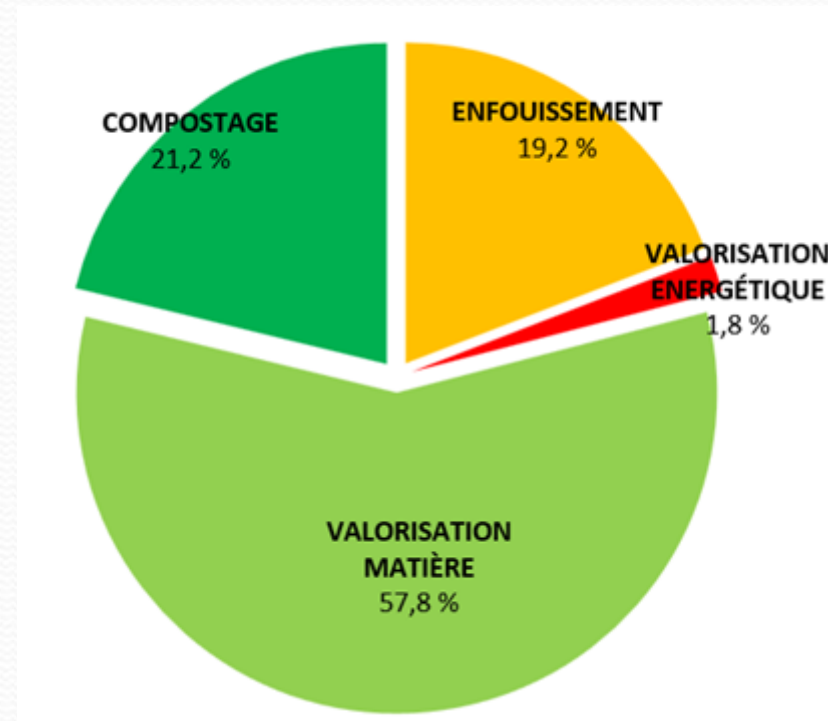
Poids par habitant :

433 kg

(-9,1 %)



Taux de valorisation

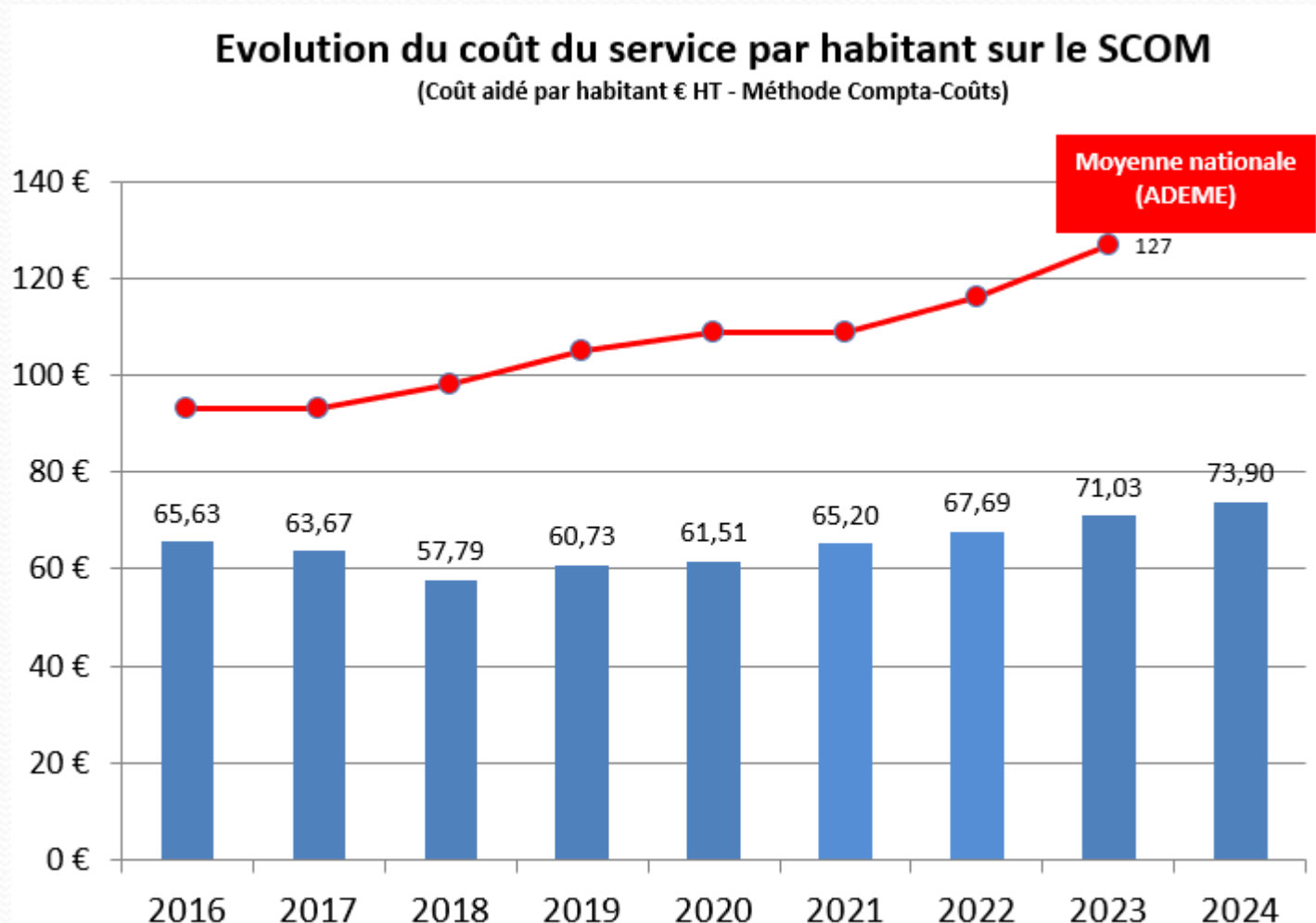


Taux de valorisation 2025 = 81 %

(Objectifs fixé par la Loi de Transition Énergétique :

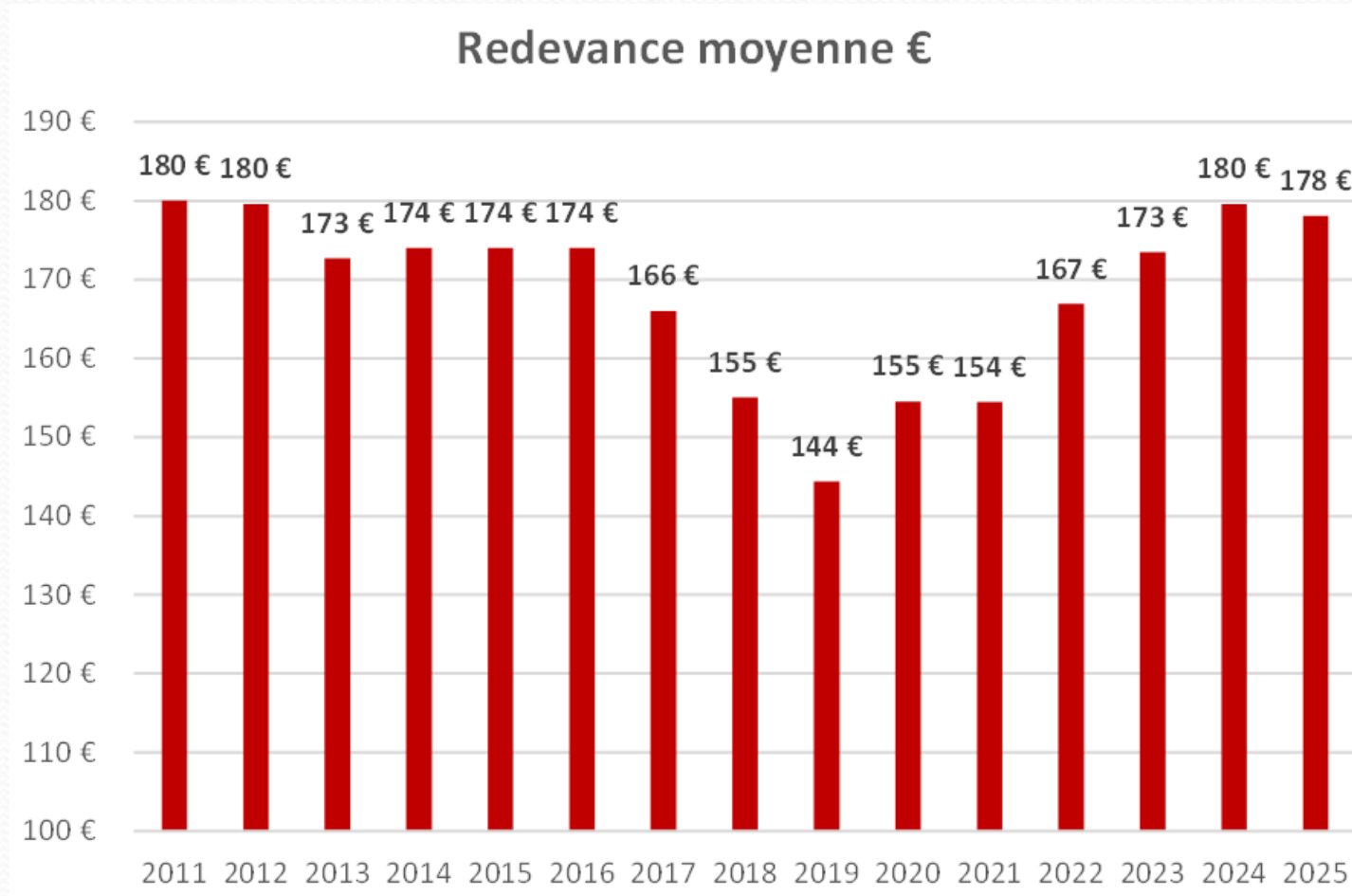
55% mini pour 2020 et 65% mini en 2025)

Evolution du coût du service



(Chiffre 2025 non
disponible au 15/06/26)

Evolution du coût du service



Evolution des tarifs de la redevance

Tarifs 2025

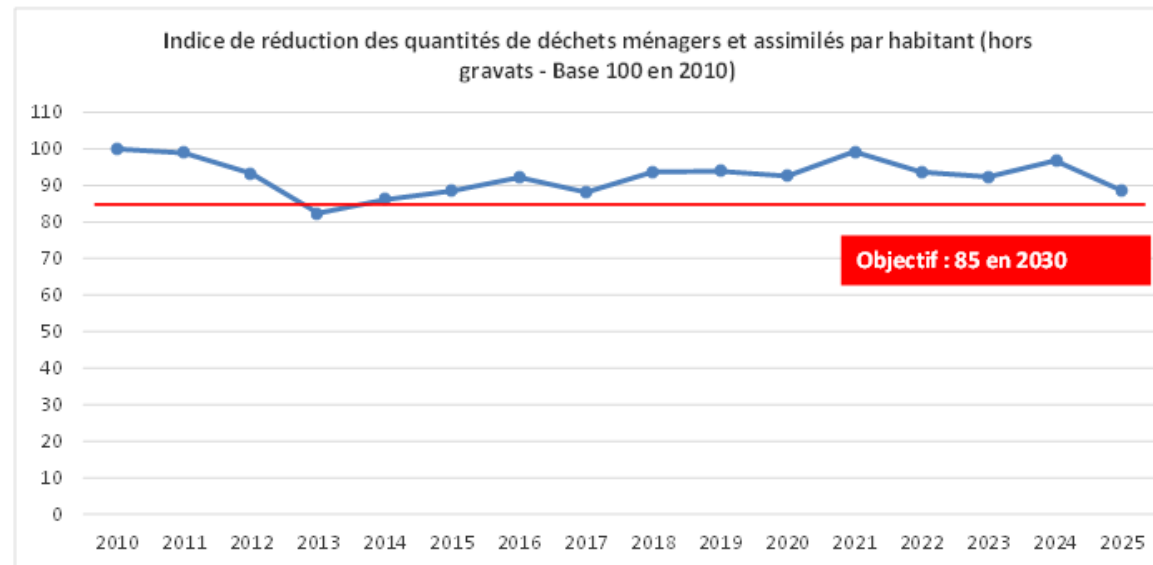
	Abonnement annuel (8 levées incluses)		Levée supplémentaire	
Bac 80L OMR	-3,53%	130,00 €	-1,86%	3,70 €
Bac 120L OMR	-3,23%	150,00 €	-1,33%	5,10 €
Bac 180L OMR	-2,60%	180,00 €	-1,61%	7,00 €
Bac 240L OMR	-1,61%	210,00 €	-1,33%	9,00 €
Bac 340L OMR	-8,84%	280,00 €	-1,07%	15,30 €
Bac 660L OMR	-9,32%	430,00 €	9,35%	31,00 €

- Nombre de levées incluses à l'abonnement : passage de 12 à 8
- Nombre d'accès en déchèteries inclus à l'abonnement : passage de 15 à 8 (5€ par passage supplémentaire)
- Baisse du tarif des abonnements et du prix des levées supplémentaires

=> Priorité donnée à la réduction des déchets plutôt qu'une hausse générale des tarifs

Indice de réduction des déchets

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés par habitant (hors gravats - Base 100 en 2010)	100,00	98,91	93,27	82,40	86,14	88,52	92,17	88,11	93,69	93,84	92,58	99,22	93,63	92,31	96,80	88,46



- En 2025, les quantités de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) sont **inférieures de 11,54 %** à celles de 2010.
- Objectif : **15% de réduction entre 2010 et 2030** (Loi AGEC)

Projets

- Intégration de la totalité de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-les Essarts
 - + 8 communes (-> 46 communes)
 - + 18 000 habitants (-> 93 000 habitants)
- Agrandissement des locaux administratifs de Saint-Prouant
- Révision des statuts du syndicat
 - Changement de nom : SYCLEA au 1^{er} janvier 2026
 - Modification de la représentativité des adhérents
- Construction d'une nouvelle déchèterie à Chantonay
- Etude de réaménagement des 4 autres déchèteries du SCOM